

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2960

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attributions de subventions aux associations Naturama, Les Péniches du Val de Rhône et Science et art pour l'année 2012**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur Coste**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

**Absents non excusés :** Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

## **Séance publique du 16 avril 2012**

### **Délibération n° 2012-2960**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attributions de subventions aux associations Naturama, Les Péniches du Val de Rhône et Science et art pour l'année 2012**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté a approuvé, le 17 mai 2005, un Agenda 21 dans lequel figure un chapitre intitulé concerner, communiquer, éduquer au développement durable. Le 10 juillet 2006, le Conseil de Communauté a approuvé le plan d'éducation au développement durable (fiche action n° 74 de l'Agenda 21 2007-2009). L'Agenda 21 a, par la suite, été actualisé et approuvé par le Conseil de communauté du 12 novembre 2007.

Le plan d'éducation au développement durable donne les ambitions de la Communauté urbaine en termes d'accompagnement des changements de comportement. Il est constitué de 15 fiches thématiques proposant des pistes d'actions que les associations peuvent promouvoir dans le cadre de leurs projets. De plus, il fixe les modalités de partenariat avec les associations et autres acteurs.

La présente délibération détaille la liste des projets sélectionnés par la Communauté urbaine dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'éducation au développement durable en 2012, en complément de ceux approuvés par délibération n° 2012-2865 du Conseil du 19 mars 2012 et donnant lieu à un partenariat financier sous forme de subventions.

Les projets concernés sont les suivants :

- *dans le domaine du tri et de la propreté* (fiche action n° 3 du plan d'éducation au développement durable) pour un montant de 10 000 € à :

|              |          |
|--------------|----------|
| . Naturama : | 10 000 € |
|--------------|----------|

Eco-emballages sera sollicité pour les actions pédagogiques sur le tri des déchets ;

- *dans le domaine de l'eau et des fleuves* (fiche action n° 4 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 235 260 € répartis entre :

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| . Les Péniches Val du Rhône : | 213 000 € |
| . Naturama :                  | 17 220 €  |
| . Science et Art :            | 5 040 €   |

Dans le cadre de son 9° programme, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse sera sollicitée pour les actions pédagogiques dans le domaine de l'eau et des fleuves ;

- *dans le domaine de la découverte des milieux naturels, de la faune et de la flore, de la conservation de la nature et de sa protection sur le territoire de la Communauté urbaine* (fiches actions n° 9 et 12 du plan d'éducation au développement durable) pour un montant de 15 120 € à :

|                    |          |
|--------------------|----------|
| . Naturama :       | 10 920 € |
| . Science et art : | 4 200 €  |

- dans le domaine des arbres et des paysages (fiche action n° 11 du plan d'éducation au développement durable) pour un montant de 17 390 € à :

|                    |          |
|--------------------|----------|
| . Naturama :       | 12 390 € |
| . Science et art : | 5 000 €  |

- dans le domaine du volet éducation de l'Agenda 21 Val de Saône pour un montant de 4 830 € à :

|                    |         |
|--------------------|---------|
| . Naturama :       | 2 520 € |
| . Science et art : | 2 310 € |

- dans le domaine du volet éducation de l'Anneau bleu pour un montant de 5 460 € à :

|                    |         |
|--------------------|---------|
| . Science et art : | 5 460 € |
|--------------------|---------|

Pour mémoire, le montant des projets associatifs consacrés à l'éducation au développement durable ayant fait l'objet d'un partenariat financier sous forme de subventions avec ces 4 associations s'élevait en 2011 à un montant de 347 710 € et s'élèverait pour 2012 à 288 060 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 288 060 € au profit d'associations dans le cadre du plan d'éducation au développement durable pour 2012, selon la répartition suivante :

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| - Naturama :                  | 53 050 €  |
| - Les Péniches Val du Rhône : | 213 000 € |
| - Science et art :            | 22 010 €  |

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et les associations bénéficiaires ci-dessus définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

##### 2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et d'Eco-emballages toutes les aides et subventions aux taux maximum dans le cadre du plan d'éducation au développement durable,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

**3° - Les dépenses** de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets de la Communauté urbaine - exercice 2012, répartie de la manière suivante :

- budget principal : compte 6574 - fonction 830 - opération n° 0P27O2144, pour un montant de 220 800 €,

- budget annexe de l'assainissement : compte 6743 - fonction 222 - opération n° 2P27O2185, pour un montant de 52 260 €,

- budget annexe des eaux : compte 6743 - fonction 111 - opération n° 1P27O2196, pour un montant de 15 000 €.

**4° - Les recettes** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits :

- au budget principal - exercice 2012 - compte 7478 - fonction 830 - opération n° 0P27O2144,
- au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 748 - fonction 111 - opération n° 1P27O2196,
- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2012 - compte 748 - fonction 222 - opération n° 0P27O2185.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.**